QUE FAIRE POUR ENDINGUER CETTE MONTEE DE LA DELINQUANCE JUVENILE CARACTERISTIQUE DANS LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA ?

par

Ronsard BUTELA MAKIADI

Chef de Travaux à l'ISP Masimanimba,

Huguens KAZABA, Sandra KITOTO KASSONGO

(Tous) *Assistants, Faculté des Sciences Sociales,*
Université de Kinshasa

Résumé

On assiste, ces derniers temps à la recrudescence de la délinquance urbaine dans la Ville Province de Kinshasa, notamment par les jeunes qui s'organisent en gangs, qui s'affrontent entre eux et qui surtout agressent les paisibles citoyens dans les différents quartiers et autres coins de la capitale moyennant des armes blanches. Ces délinquants récidivistes mettent chaque jour des vies de nombreux Kinois en danger de nuit tout comme de jour, en leur arrachant téléphones, argents, sacs et autres biens et conduisent même certains autres jusqu'à la mort. Pareille montée en puissance du banditisme urbain dans certaines communes de la capitale congolaise, notamment à Ngaba, Kisenso, Lemba, Matete, Mont-Ngafula, Kimbanseke et Makala considérées comme des bastions de l'insécurité, inquiètent plusieurs personnes tout en faisant de l'estime des autorités par bon nombre des Kinois qui pensent que leur ville n'est plus gouvernée, car autrement ils vivraient en paix et dans un climat sécurisé.

Jadis chegués communément appelés enfants de la rue et aujourd'hui appelés Kuluna, ils constituent une catégorie de jeunes qui a abandonné leurs études pour des raisons parfois inconnues et qui se sont transformés en délinquants pratiquant de la violence avec les armes blanches.

Mots clés : *insécurité, délinquance, pouvoir public*

Abstract

Recently, we have witnessed a resurgence of urban crime in the City Province of Kinshasa, particularly among young people who organize themselves into gangs, who clash with each other, and who, above all, attack peaceful citizens in various neighborhoods and other parts of the capital with bladed weapons. These repeat offenders endanger the lives of many Kinshasa residents every day, night and day, by snatching their phones, money, bags, and other belongings, and even driving some others to their deaths. This rise in urban crime in certain municipalities of the Congolese capital, particularly in Ngaba, Kisenso, Lemba, Matete, Mont-Ngafula, Kimbanseke, and Makala, considered bastions of insecurity, is worrying many people while also raising the esteem of the authorities among many Kinshasa residents who believe that their city is no longer governed, because otherwise they would live in peace and security.

Formerly known as street children, they are now called Kuluna. They are a group of young people who have abandoned their studies for sometimes unknown reasons and have become delinquents who commit violence with knives.

Keywords : *insecurity, deliquency, publicauthority*

INTRODUCTION

La délinquance juvénile en République Démocratique du Congo et plus particulièrement dans la Ville Province de Kinshasa, est une problématique croissante qui résulte d'un ensemble de facteurs socio-économiques, politiques et culturels. La crise multiforme que traverse le pays depuis plusieurs décennies déjà, a fragilisé des structures familiales et affaibli l'autorité parentale, laissant de nombreux jeunes sans encadrement adéquat. Toutefois, cette situation ne relève pas uniquement de la responsabilité des familles. L'école, l'église, la société, et surtout l'Etat congolais, dont l'action reste souvent peu ressentie face à ce fléau, ont également un rôle essentiel à jouer pour éradiquer une fois pour toute cette délinquance urbaine.

Les phénomènes enfants de la rue et celui de gangs juvéniles ont depuis pris une ampleur inquiétante, mettant en péril l'avenir de la jeunesse kinoise et, par extension, celui du pays tout entier. Ce problème, dont les racines remontent aux années 1990, persiste et tend à s'aggraver en l'absence de mesures efficaces de coercition, car sans cela, cette délinquance juvénile est devenue aujourd'hui un obstacle majeur au développement et elle risque de devenir incontrôlable à long terme.

Dans cette étude, nous nous appuierons sur une approche stratégique pour analyser les politiques et les stratégies mises en place par l'Etat pour lutter contre ce phénomène. Par ailleurs, une approche juridique nous permettra d'examiner les textes légaux relatifs à la protection de l'enfance en RDC. Nous utiliserons également des techniques documentaires et des observations de terrain afin de mieux cerner les causes et les dynamiques de cette problématique. C'est ainsi que pour mieux comprendre cette réflexion, nous commençons par définir les notions clés liées à la délinquance juvénile (I), avant d'examiner ses causes profondes (II) et, enfin, de proposer des pistes de solutions (III).

I. DE LA DELINQUANCE DES JEUNES

1.1. Autour de la notion de la délinquance des jeunes

La notion de la délinquance change régulièrement suivant les époques, les coutumes, les mœurs et les civismes mises en place dans une société par le pouvoir public. Elle est essentiellement le comportement criminel des jeunes jusqu'à l'âge de moins de 18 ans ou plus,[1] et qui commettent des violences, volent, extorquent, cambriolent et menacent. De ce fait, ils sont considérés comme des criminels puisqu'ils commettent des crimes.

La délinquance juvénile désigne in fine, tout enfant de la rue ou tout simplement la délinquance des jeunes âgés de 12 à 18 ans ou plus. Elle devient de ce fait un problème de la Nation et prend parfois une proportion sociologique et anthropologique. En tant que telle, cette problématique constitue une déviation sociale négative, un hypo nivellement depuis le niveau de comportement normal jugé acceptable dans une société.[2] Elle peut être considérée comme un comportement illégal d'un enfant ou d'un adolescent ([3]).

1.2. Origine de la délinquance des jeunes dans la Ville Province de Kinshasa

Ce phénomène des jeunes délinquants à fait son apparition au début des années1990, alors que le pays était secoué par le vent de la démocratisation ([4]). C'était sous un autre format des jeunes appelés ''chegués''. Au fil du temps, cela a pris une forme différente et compliquée mêlant de la brutalité qui a amené à un recul sécuritaire dans la Ville Province de Kinshasa.

Au départ, on voyait des jeunes d'un quartier ou d'une Commune à une autre se liguer contre leurs rivaux dans une extrême violence, se blessant mutuellement moyennant machettes, couteaux et autres armes blanches. Puis petit à petit, ils commencèrent à s'attaquer à quiconque tombait dans leur filet, semant ainsi la terreur dans certains coins de la capitale congolaise. De jour tout comme de nuit, les kuluna, parce que c'est d'eux qu'il s'agit violentent, extorquent, pillent et blessent des paisibles citoyens, la plupart du temps sous le regard impuissant de la police dont certains agents ont finis par se faire des complices parmi ces délinquants.

Entre 2006 et 2007, le Gouvernement par le biais du Ministre de la justice et des droits humains, a été obligé de recourir aux autorités urbaines pour mater ces jeunes délinquants. Cette intervention n'a malheureusement produit aucun résultat sur terrain. Deux (2) ans plus tard, soit en 2009, l'opération « tolérance zéro » est décrétée par l'ex-chef d'Etat Joseph Kabila.

Cette nouvelle politique publique de lutte contre l'impunité s'était donnée comme objectif, notamment, la mise hors d'état de nuire de ces jeunes désœuvrés qui de tout temps, se sont illustrés dans le trouble de l'ordre social et public. Des arrestations massives ont été opérées et des condamnations prononcées, après des procès retransmis à la télévision avant le transfèrement des plusieurs cas dans les prisons de l'arrière-pays comme celle de Buluwo (province du Katanga) et celle d'Angenga (province du grand Equateur, actuel Sud-Ubangi).

Partout à travers le monde, l'origine de la délinquance des jeunes a fait l'objet des théories diverses et contradictoires comme en témoignent les théories sociologiques, économiques, psycho-pathologiques, etc. On avait même tenté une combinaison de l'une de l'autre ([5]).

Cependant, pour n'avoir pas été conçu sous forme d'une politique gouvernementale visant à éradiquer ce phénomène, c'est-à-dire, en s'attaquant à ses causes, la réaction du pouvoir a produit quelques effets de courte durée. Soucieux toujours de mettre fin à ce phénomène, en 2014-2015, le gouvernement avait activé encore, une autre politique publique appelée ''Opération Likofi 1 et 2''. Celle-ci plus tragique dans le but de l'élimination physique de ces derniers sous le guide de la Police Nationale Congolaise, avait constaté une période d'accalmie jusqu'à son interruption par la Communauté Internationale et les Organisations des droits de l'homme.

Dans le même contexte, l'actuel régime du Président Félix Tshisekedi Tshilombo a tenté depuis 2019, avec le Service National (SN) c'est-à-dire, la production des champs de maïs par les jeunes délinquants (Kuluna) qu'on transfère à Kaniama Kasese en province de la Lomami, après leur arrestation par les forces de l'ordre.

Aujourd'hui encore une autre opération appelée ''Ndobo'' lancée par le Ministre de l'intérieur et sécurité est encore en vogue. Toutefois, la question de l'insécurité dans la Ville Province de Kinshasa reste un défi du gouvernement et pour tout processus du développement.

II. DES CAUSES PROFONDES DE L'INSECURITE A KINSHASA

Au regard de tout ce qui se passe actuellement dans la capitale congolaise, siège des Institutions du pays sur la délinquance des jeunes qui risque de s'étendre dans l'ensemble du pays, lorsqu'on sait que celle-ci s'est déjà enracinée solidement à l'intérieur du pays au risque de conduire à une guerre civile ([6]). N'est-ce pas que la lenteur prise dans la démocratisation des structures sociales traditionnelles, dans l'urbanisation et

autour des conditions économiques, mais aussi la non organisation de l'enseignement figurent parmi des causes de cette délinquance comme des caractéristiques de toutes ces contradictions ([7]).

Pour cela, nous pensons que ce sont des conditions économiques insuffisantes, l'anomie sociale ou la démoralisation des structures parentales traditionnelles, l'urbanisation anarchique, la crise de l'enseignement, le déficit des activités de loisir organisées, les chômages, la paupérisation de la population ainsi que la prolifération des églises de réveil qui indexent les enfants d'être des sorciers. Au départ, ce sont des déficits évoqués qui sont à la base de la recrudescence de la violence. Comme on le voit, ce sont tour à tour :

- la précarité économique et le chômage : Le manque d'opportunités d'emploi et la pauvreté poussent de nombreux jeunes à la criminalité pour survivre ;
- la déscolarisation et l'échec scolaire qui ont fait que beaucoup de jeunes ont abandonné l'école en raison du coût de vie élevé ou le manque de perspectives ;
- l'influence des gangs et des groupes criminels : l'essor pris par les « kulunas », ces gangs de jeunes délinquant, témoigne d'un phénomène de socialisation déviante ;
- la défaillance des structures familiales : le déficit de l'influence parentale et de la famille mono parentale ont permis ce dérive des jeunes ;
- le manque d'encadrement institutionnel : L'inefficacité des structures de réinsertion sociale et la désorganisation autour de la politique sur la jeunesse exacerbent le problème de ces jeunes désœuvrés.

2.1. Les formes d'insécurité liées à la délinquance juvénile

- Violences urbaines : des affrontements entre gangs ainsi que des agressions fréquentes dans bon nombre de quartiers populaires.
- Vols et braquages : car les jeunes délinquants s'attaquent aux citoyens dans la rue détenant des armes blanches.
- Consommation et trafic de drogues : L'usage des stupéfiants (chanvre, « bombé ») favorise l'escalade de la criminalité.

2.2. Conséquences de cette insécurité sur la société

- le climat d'insécurité généralisé : La peur s'installe parmi les habitants, limitant leurs déplacements nocturnes ;
- la perte de confiance en l'Etat : L'inefficacité des forces de l'ordre renforce le sentiment d'abandon de la population ;
- un frein au développement économique : L'insécurité décourage les investissements et affectes le commerce local.

Outre les causes élucidées ci-haut, on peut aussi relever certains facteurs qui sont à la base de cette insécurité grandissante dans la Ville Province de Kinshasa, notamment :

- ***Facteurs liés à l'éducation familiale :***
  - Les adolescents en provenance des familles caractérisées par un manque d'ordre et de disciplines ont quatre fois plus de risque à sombrer dans la délinquance que les enfants issus des familles bien organisées.
  - La criminalité des parents: La criminalité du père, de la mère, d'un frère ou d'une sœur est un puissant facteur qui incite à la délinquance chez ces jeunes. Autrement dit, les jeunes qui sont nés des parents impliqués dans des activités criminelles risquent eux-mêmes d'être impliqués, comparativement chez les autres garçons qui n'ont pas évolué auprès des parents délinquants.
  - Les mauvais traitements pendant l'enfance et la violence familiale : la violence au sein de la famille et le fait d'avoir été victime de mauvais traitements pendant l'enfance sont des facteurs à risque associés à la délinquance à l'adolescence et à la violence, à l'âge adulte.
  - Le problème de toxicomanie des parents: les jeunes de 15 ans dont un parent consomme de la drogue présentent deux fois plus de risque d'en consommer. De même, les jeunes de 15 ans dont les parents consomment de l'alcool ont beaucoup plus de chance que les autres de devenir alcooliques, car pour les jeunes de 15 ans, l'influence des pairs est un facteur important de risque de consommation d'alcool.
- ***Facteurs des risques en lien avec à l'hérédité***

- Pris isolément, les facteurs de risques en lien avec l'hérédité ont des effets moins évidents sur l'adoption de comportements délinquants chez les jeunes. Les effets négatifs découlent parfois d'autres facteurs, parfois d'une combinaison de plusieurs facteurs de risque ;
- Les jeunes issus des familles séparées ont plus de chance de devenir délinquants que ceux dont les parents sont ensemble (familles soudées).

Facteurs de risque en lien avec le quartier de résidence:

- Le fonctionnement de la famille est influencé par le contexte social. Les familles qui vivent dans des quartiers défavorisés et qui disposent de peu des ressources présentent davantage des difficultés à éduquer leurs progénitures qui sont plus enclines à adopter un comportement déviant et à risque ;
- Les quartiers caractérisés par une forte pauvreté, des ruptures familiales et une forte mobilité résidentielle tendent à affaiblir les réseaux sociaux, la socialisation collective des enfants ainsi qu'à exacerber les conduites parentales inefficaces ;
- Les enfants en bas âge qui vivent dans un secteur défavorisé et grandissent dans une famille où la supervision parentale est déficiente peuvent développer à l'adolescence des comportements déviants ;

III. LES PISTES DE SOLUTION

Les solutions qui peuvent être envisagées pour mettre fin à la montée de la délinquance juvénile dans la Ville Province de Kinshasa, relèvent principalement :

- du renforcement des mesures de sécurité (une meilleure présence policière et une répression efficace des gangs) ;
- de la politique d'insertion sociale (création des centres de formation et de réinsertion pour les jeunes en difficulté) ;
- du soutien à l'éducation et à l'emploi (bourses scolaires, programmes de formation professionnelle et encouragement à l'entrepreneuriat) ;
- de la sensibilisation et de l'engagement communautaire (implication des familles, des églises et autres associations dans l'encadrement des jeunes).

Afin de faire porter des fruits au programme de prévention de la délinquance juvénile, la solution adaptée serait que la société toute entière s'implique résolument dans l'éducation harmonieuse des adolescents en respectant leur personnalité et en favorisant leur épanouissement dès la plus tendre enfance ([8]).

3.1. Des principes Fondamentaux

La prévention de la délinquance chez les jeunes reste un atout essentiel de la prévention des crimes. Ainsi lorsque les jeunes prennent appui sur des activités licites et utiles à la société et en se plaçant face à l'égard de la vie dans une perspective humaniste, les jeunes peuvent acquérir une mentalité non criminogène. Aussi convient-il d'adopter une orientation axée sur l'enfant en lui conférant un rôle actif en tant que futur partenaire de la société. C'est ainsi que tout programme portant sur la prévention de la délinquance devrait, conformément aux systèmes juridiques nationaux, être axé sur le bien-être des jeunes dès la petite enfance. La reconnaissance de la nécessité et de l'importance d'adopter des politiques de prévention de la délinquance nouvelle doit être axée sur une étude systématique de l'élaboration des mesures qui évitent de criminaliser et de pénaliser tout comportement qui ne cause pas de dommages à l'évolution de l'enfant et qui ne porte pas préjudice à autrui. Ces politiques et comme ces mesures devraient comporter les éléments tels que :

- les dispositions qui permettent de faire face aux divers besoins des jeunes en constituant un cadre de soutien axé sur le développement de tous les jeunes et particulièrement de ceux qui sont ''en danger'' ou en état de risque social ''mais qui ont besoin d'une attention et d'une protection spéciale ;
- l'adoption des méthodes appropriées qui sont adaptées à la prévention de la délinquance. Celles-ci doivent se baser sur des textes législatifs, sur des institutions en se fondant sur un réseau des services motivé qui les contraindre à ne plus commettre des infractions ;
- l'Intervention officielle qui doit avoir pour objet l'intérêt général du mineur et qui repose sur la justice et l'équité;
- conscience que, d'après l'opinion dominante des experts, qualifier un jeune de ''déviant'', de ''délinquant'' ou de ''prédélinquant'' contribue souvent au développement, chez ce dernier, d'un comportement systématiquement répréhensible.

Tels qu'énoncés, ces principes doivent être interprétés et appliqués dans le cadre général de la déclaration universelle des droits de l'homme, du pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la déclaration des droits de l'enfant et dans le cadre de l'ensemble des règles minima des Nations-Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing), ainsi que d'autres instruments et normes intéressant les droits, l'intérêt et le bien-être de tous les enfants et de tous les jeunes;

Pour cela, il est important d'instituer à chaque échelon de l'administration publique des plans de prévention qui prévoient notamment :

- des analyses approfondies du problème mais aussi un inventaire des programmes, des services, des équipements et des ressources disponibles;
- l'attribution des responsabilités clairement définies aux organismes et aux institutions engagées dans les actions de prévention de la délinquance;
- la mise sur pied des mécanismes de coordination des actions de prévention aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux;
- la définition de politiques, de programmes et des stratégies fondés sur des analyses pronostiques à suivre de façon soutenue et à évaluer soigneusement pendant leur application;
- l'adoption des méthodes qui permettent de réduire drastiquement les possibilités de commettre des actes délictueux;
- la participation des jeunes aux politiques et processus de prévention de la délinquance mettant notamment en jeu les ressources communautaires.

3.2. Processus de socialisation

Ce qui vient d'être dit nous permet d'insister sur la mise sur pied des politiques de prévention à même de faciliter une socialisation et une intégration réussies de tous les enfants et de tous les jeunes, spécialement par le biais de la famille, de l'éducation, de la communauté, de groupes de ''pairs'', de l'école, de la formation professionnelle et du monde de travail, les églises et par le recours à des organisations bénévoles.

3.3. Politique sociale

En cette matière, c'est le pouvoir public qui doit accorder beaucoup d'importances aux plans ainsi qu'aux programmes qui sont conçus en faveur des jeunes en allouant des crédits adaptés au financement des services, des équipements et du personnel prenant soins de la santé mentale, de la nutrition, du logement, … en veillant à ce que ces fonds profitent effectivement aux jeunes.

3.4. Législation

Le Gouvernement doit, en principe, adopter et appliquer des lois et des procédures visant à promouvoir et à protéger les droits et le bien-être de tous les jeunes.

CONCLUSION

Au terme de cette étude qui s'est interrogé sur comment endiguer la recrudescence de la délinquance juvénile dans la Ville Province de Kinshasa, celle-ci ainsi qu'on le constate bien, représente une part sordide faite à la vie socioéconomique du pays et plus particulièrement pour la capitale qui est le siège des institutions de la République.

Nous connaissons tous les efforts appréciables qui sont entrepris par les pouvoirs publics pour vaincre de cette délinquance juvénile auprès des jeunes délinquants, à savoir, leurs transfèrement dans des centres de rééducations à travers le pays, notamment ''ANGENGA'' et ''BULUWO'' pour contribuer au projet du gouvernement en vue d'une Ville Province de Kinshasa sûre et inclusive à travers des prestations qu'offre le Service National (SN) et qui consistent à rendre utile tous ces jeunes dévoyés dans la société. Malheureusement, toutes ces prestations n'arrivent pas toujours à calmer la tempête dans les chefs de ces gangs urbains.

Pour cela, des mesures drastiques s'imposent dans le traitement et la prévention de la délinquance juvénile. Aussi importe-t-il de promouvoir un travail indépendant grâce à une assistance individualisée en luttant contre la pauvreté au sein des familles kinoises où la pauvreté dicte ses lois en promouvant notamment des rémunérations dignes aux fonctionnaires de l'Etat qui perçoivent des salaires de misères qui ne leur permettent pas de jouer pleinement leur rôle dans l'éducation de ces enfants qui sont des laisser pour compte de la société.

L'Etat devra veiller sur l'application stricte de la loi sur la protection pénale de l'enfant, laquelle protection connait actuellement un certain laxisme.

BIBLIOGRAPHIE

- FRANÇOIS-UNGERC, *L'adolescent inadapté : Réadaptation sociale et formation professionnelle*, PUF, Paris, 1957.
- KAZABAHUGUENS, *La crise de la Démocratie en RDC, origines et conséquences*, article publié, 2025.
- MASENGU KAPINGA C., *Impact des guerres civiles et rebellions œuvrées sur la vie sociologique en RDC et perspectives de leur prévention*, Kinshasa ISP/Gombe, 2006.
- Michard H. et Ali, *Etude de jeunes délinquants contre de formation et de recherche de l'éducation surveillée*, Vouidession, 1962.
- NKURUNZINZAF RANÇOIS X. *Délinquance juvénile en Afrique noire: Condition de production d'un fait social*, UCL Louvain-la-Neuve, 1980.